

COMITE DE SUIVI – CARRIERES DE QUENAST (SAGREX)

Procès-verbal de la réunion du 08 mai 2023

Représentants de la commune	Mme Patricia Venturelli, <i>Bourgmestre</i> M. Jean-Paul Denimal, <i>Echevin de l'Environnement</i> M. Grégory Hémerijckx, <i>Echevin de la jeunesse et de la cohésion sociale</i> (en ligne) M. Patrick Ophals, <i>Echevin du Commerce et des Entreprises</i> M. Léon Jadin, <i>Conseiller communal</i> M. Alain Zegers, <i>Conseiller communal</i> M. Philippe Hauters, <i>Conseiller communal</i> M. Gwennaël Haeck, <i>Conseiller en Environnement</i> (Secrétaire)
Représentant des carrières	M. Pierre Van Landschoot, <i>Responsable de la Carrière de Quenast</i> M. Vincent Van Overbeke, <i>Responsable opérationnel</i> M. Steve Denis, <i>Responsable des permis</i>
Comité de riverains	Mme Célie Van Audenhaege (en ligne) Mme Anne Tilmont
Invités	Mme Joëlle Vankerckhoven
Excusés	Mme Mireille Lion, DGO3 M. Marc Degand, riverain

Ordre du jour :

- 1) Approbation des PV du 17/05/22 et du 04/10/22
- 2) Suivi des poussières
- 3) Suivi des tirs de mines
- 4) Suivi des travaux en cours (motte, glissement de terrain)
- 5) Point sur le futur permis
- 6) Divers

Début de la séance : **19h00**.

1) Approbations des PV du 17/05/22 et du 04/10/22

Les PV des deux réunions sont approuvés à l'unanimité, les remarques ayant été faites précédemment par mail.

2) Suivi des poussières

M. Van Landschoot présente les résultats des jauges qui récoltent les poussières sur les 4 sites autour des carrières – **voir présentation Powerpoint en annexe**. Les résultats sont analysés par l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public).

Les valeurs ont baissé depuis les années 1980 et sont assez stables depuis quelques années.

Mme Tilmont demande si les jauges permettent faire la distinction entre les poussières issues des carrières, le pollen, le sable du Sahara,...

M. Denis répond que les jauges récoltent l'ensemble des poussières sédimentables. Il est possible de faire la différence entre matières minérales et matières organiques mais il n'est pas possible de faire la différence entre du sable du Sahara et des poussières de la carrière par exemple.

M. Jadin demande s'il n'est pas possible de séparer les éléments selon leur densité, la densité étant différente entre le porphyre et le sable.

Sagrex demandera les possibilités d'analyse à l'ISSEP.

M. Denis évoque la campagne extraordinaire du suivi des poussières en 2013-2014. Cette campagne de mesure avait été menée par l'AwAC (Agence wallonne de l'air et du climat) et FEDIEX (Fédération de l'industrie extractive en Belgique).

Les carrières de Quenast et de Bierghes avaient été candidates suite à la demande de la commune.

Lors de cette campagne de mesure, les valeurs étaient respectées pour les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 µm) et les PM2,5 (diamètre inférieur à 2,5 µm). Les concentrations en silice cristalline mesurées dans les échantillons de particules en suspension (PM10) sont faibles et inférieures au critère de qualité défini par l'AwAC et l'Ulg.

Mme Van Audenhaege demande si des démarches ont été entreprises par Sagrex pour mener une campagne de mesure des poussières autour de la carrière et rassurer les riverains ?

M. Van Overbeke répond que pour être pertinente l'étude doit être réalisée sur une période d'un an et que le coût d'utilisation du matériel (pas disponible actuellement) est de 100.000 euros.

Sagrex considère que les valeurs mesurées il y a 10 ans sont toujours valables et pertinentes.

Mme Tilmont signale un problème particulièrement important de poussières le vendredi 2 mai. Cela donne une impression de « non-contrôle » de la situation de la part de Sagrex.

M. Van Landschoot répond qu'il y a eu un souci électrique avec une coupure de courant complète qui a entraîné l'arrêt des pompes et par conséquent l'arrêt de l'arrosage des poussières. Sagrex travaille sur l'étanchéité des bâtiments et l'arrosage des poussières.

M. Denis invite les membres du comité de suivi à contacter Sagrex pour signaler les situations anormales. La vision du site n'est pas la même à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sagrex peut alors vérifier si il y a un problème technique ou dysfonctionnement qui n'avait pas été détecté et en analyser les causes.

M. Hauters demande le numéro de contact pour signaler les problèmes.

Ce numéro pourra être envoyé par mail en même temps que le PV du comité de suivi.

Mme Tilmont interpelle Sagrex sur les problèmes récurrents de poussières à la route industrielle. Le camion-brosse est-il suffisamment puissant ?

Sagrex répond que le nettoyage de la route est effectué par un sous-traitant et que même s'il s'agit d'un sujet d'amélioration, beaucoup de choses ont déjà été mises en place.

Mme Van Audenhaege demande des informations sur les mesures qui sont mises en place afin de protéger la santé des travailleurs par rapport à la silice cristalline alvéolaire ?

M. Denis répond qu'un suivi des travailleurs est réalisé depuis de nombreuses années et est toujours d'actualité. Les temps et les valeurs d'exposition sont mesurés. Si un poste de travail ne respectait pas les normes limites, des adaptations collectives et individuelles seraient prises.

Certains postes de travail imposent le port d'un masque FFP3.

Mme Vankerckhoven : quid de l'exposition à la silice cristalline pour les riverains ?

Sagrex répond que l'exposition des travailleurs n'est pas la même que celle des riverains. On pourrait utiliser un dosimètre identique à celui utilisé par le personnel et le mettre chez un riverain pour effectuer des mesures.

3) Suivi des tirs de mines

Le suivi du tir de mines concerne le tir du 02/05 pour lequel de nombreuses plaintes ont été émises.

Un seul sismographe a déclenché (cité Germinal) et les valeurs enregistrées par celui-ci respectent les valeurs limites pour les maisons d'habitation.

M. Van Overbeke explique que les sismographes mesurent les vibrations dans le sol. Ce sont ces vibrations qui peuvent être responsables de fissures dans les bâtiments.

Les sismographes ne mesurent pas l'effet de souffle (dépression aérienne) qui est ressenti au niveau de l'air et qui ne pose pas de problème pour les habitations.

Mme Tilmont demande à Sagrex que les plaintes des riverains relatives aux fissures dans leurs habitations soit entendues.

Mme Vankerckhoven signale que les détonations lui paraissent plus fortes ces 5 dernières années. Elle propose de placer un sismographe dans son habitation.

M. Van Overbeke répond que Sagrex prendra contact avec elle pour le placement d'un sismographe. L'appareil est à sceller avec du plâtre sur le sol ou un seuil de porte.

Mme Van Audenhaegue demande si l'effet de souffle pourrait être atténué ?

M. Van Overbeke répond que cet effet est subjectif et difficile à évaluer et que c'est pour cette raison que ce sont les vibrations qui sont mesurées.

4) Suivi des travaux en cours (motte, glissement de terrain)

Question :

Concernant les interventions sur le terroir Sud-Ouest : Il est mentionné au point 3 Terroir Sud-Ouest, dans le permis de bâtir N 2000/Q/5: "Le pied du terroir doit être établi à plus de 50 mètres des chemins existants, des limites de propriété et de l'oléoduc situé au Sud. Un écran végétal est planté dans la zone de recul ainsi constituée, conformément aux recommandations de l'étude des incidences sur l'environnement. Il a une profondeur minimum de 30 mètres et est constitué d'arbres à hautes tiges".

Or, cela ne semble pas être respecté. Les mesures mises en place pour répondre aux exigences de l'étude de stabilité de Tractebel, suite au glissement de terrain, préconisent de combler la partie Est des terres de découverte côté chemin Malpensée. Les 50 m de distance entre le pied du terroir et le chemin ne sont pas respectés. Le chemin Malpensée est fréquemment utilisé par les riverains de Puhain et le non-respect de la distance pourrait engendrer le même effondrement que le chemin Marais Bourleau avec la condamnation d'une voirie en prime. De même que les arbres qui constituaient une barrière ont été abattus sans permis et la période de nidification a débuté depuis le 15 mars dernier. Malgré cette période de nidification, Sagrex élague et coupe les arbres de cette zone de sorte que l'écran végétal de minimum 30 m ne semble plus respecté.

Réponse de Sagrex : les impositions du permis d'urbanisme de 2000 ont été respectées.

M. Jadin demande pourquoi il a été annoncé que la fin des travaux d'abattage est intervenue le 30/03, après le début de la période de nidification des oiseaux.

M. Van Overbeke répond qu'il y a une erreur de communication et que les travaux d'abattage ont bien pris fin le 21/02 même si le dessouchage et l'évacuation d'arbres se sont poursuivis après cette date.

Mme Vankerckhoven demande si l'abattage n'était pas possible en hiver afin d'éviter un carnage pour la biodiversité ?

M. Van Overbeke soutient qu'il n'y a pas eu de carnage pour la biodiversité et insiste sur le fait que les travaux ont bien eu lieu en dehors de la période de nidification. L'entreprise travaille en toute transparence et est prête à montrer sur place les travaux qui ont été réalisés.

M. Haeck s'est rendu sur place pour évaluer les travaux et affirme n'avoir pas constaté d'infractions par rapport au permis d'urbanisme.

Mme Van Audenhaeghe demande si les riverains de la nouvelle zone de stockage ont été avertis des travaux comme cela avait été annoncé et demande pourquoi le comité de suivi des carrières n'a pas été convoqué afin de recevoir une information sur le plan d'action (basé sur les recommandations de Tractebel) et sur le planning de sa mise en œuvre.

Mme Venturelli répond qu'une toute-boîte a été distribuée fin octobre mais qu'il aurait fallu faire un rappel par la suite ou distribuer la toute boîte plus tard.

Note : la toute-boîte a été distribuée aux riverains des rues suivantes : Chemin Millecamps, Chemin Marais à la Bouloire, Chemin Marais Bourleau, Sentier des Chevaux, Sentier des Buts, Sentier de la Genette, Chaussée de la Genette à partir du Sentier de la Genette

M. Jadin demande qu'à l'avenir, les élus communaux reçoivent également ce type de toute-boîte.

M. Jadin demande pourquoi des fossés ont été recreusés le long de la motte par la commune au niveau du Chemin de la Malpensée ?

M. Venturelli explique qu'il faut faire la distinction entre les fossés creusés le long de la motte par un sous-traitant mandaté par Sagrex et les fossés communaux de l'autre côté de la route qui ont effectivement été curés par la commune.

Questions :

- Apparemment des bassins d'orage seraient prévus par Sagrex. Si oui, quel est leur tracé et où se déverseront les pluies plus importantes ?

Réponse de Sagrex : Imposition de la cellule Giser suite à la visite conjointe DPC / Giser du 17/11/2 confirmant les recommandations de Tractebel :

- Création de zones tampons;
- Fossés à redents (parallèle au Chemin de la Malpensée)

Cette création de fossés et bassins ne modifie en rien l'écoulement naturel des eaux

- Dans la notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement (Annexe 6) au point 2.2 Nature du sous-sol et sol, il est mentionné « dans le site envisagé existe une voie d'eau d'écoulement le ruisseau « le Flageot » d'Est en Ouest à la limite Sud du gisement de Porphyre. Ce ruisseau a été canalisé en partie des eaux de ruissellement du terril de terres de découverte, au lieu-dit « Mottes des Buts ».

Or, depuis le glissement de terrain, cette canalisation ne déverse plus d'eau dans le ruisseau à hauteur du Chemin Marais à la Bouloire. Avez-vous fait vérifier cette canalisation ? A-t-elle été brisée lors du glissement de terrain ? Sa fonction qui était de transporter les eaux du ruisseau "le Flageot", présent sous la butte, est-elle toujours assurée ? Cette eau stagnante sous la butte ne risque-t-elle pas de créer de nouveaux glissements ? Quand on lance un cailloux dans la cheminée présente sur la butte, on entend bien la quantité d'eau présente. Où s'écoule cette eau ?

Réponse de Sagrex : Comme expliqué lors du dernier comité, Tractebel indique la non utilité de cette conduite dans la mesure où on recanalise les eaux autrement, ce qui était possible gravitairement via le fossé recréé. Ce tracé aérien permet de temporiser les eaux (bassins tampons, fossés à redents,...)

M. Hauters demande où en sont les études relatives à l'écoulement des eaux du Flageot.

Mme Venturelli répond que M. Demarcin de la cellule GISER a fait des recommandations suite à la visite du 17 novembre et Sagrex réalise une étude hydrologique supplémentaire.

M. Denis répond qu'il y a des projets de zones tampons pour ralentir l'écoulement des eaux au maximum.

M. Jadin demande comment le drainage de la motte sera réalisé.

M. Denis répond que l'eau devra être évacuée à tous les niveaux via des fossés. Des piézomètres seront placés en périphérie de la motte, il n'est pas utile de les mettre à l'intérieur.

M. Jadin ajoute que le glissement de terrain est dû aux pluies mais aussi à un effet savonnette au pied de la motte et demande si il y a une canalisation du Flageot sous la motte ?

Sagrex répond qu'il y a un puits au milieu de la motte mais Tractebel a identifié que cette conduite n'était plus fonctionnelle et préconisé de créer des fossés vers extérieur pour éviter un flux d'eau en direct vers le Chemin Marais à la Bouloire.

5) Point sur le futur permis

Sagrex : L'étude d'incidences sur l'environnement est toujours en cours. La conclusion est attendue pour juillet et la rédaction de la demande de permis est prévue de juillet à octobre. La date limite souhaitée du dépôt est le 16/10/2023. Cette date est souhaitée afin que l'enquête publique puisse avoir lieu du 20/11/2023 au 19/12/2023, en dehors de la période de congés. Sagrex s'engage à ce que l'enquête publique n'ait pas lieu durant les fêtes.

Monsieur Jadin demande la durée pendant laquelle la carrière pourrait encore exploiter si jamais le permis d'extension devrait ne pas être délivré.

M. Van Overbeke répond que la date charnière au-delà de laquelle il sera difficile de continuer l'exploitation est plus ou moins conforme aux prévisions annoncées précédemment (2025-2026).

6) Divers

- En début de séance, Mme Van Audenhaege a fait une intervention sur :
 - o l'organisation de la réunion en période de vacances
 - o l'absence de réunion ces derniers mois

Réponse de Mme Venturelli : il y a une grande difficulté de combiner les agendas de tous les intervenants. 2 dates ont été proposées via un doodle et la date qui a été choisie convenait à un plus grand nombre de personnes. Il n'y avait la volonté d'exclure personne de cette réunion et la solution hybride (présentiel-distanciel) a été mise en place afin de permettre aux absents de suivre les discussions.

Par rapport à l'absence de réunion, Mme Venturelli répond qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations à partager. Le rythme des réunions doit pouvoir convenir à tout le monde et l'ordre du jour doit être suffisamment fourni pour valoir le déplacement.

- Quelles sont les normes en matière de bruit et les horaires de fonctionnement de la carrière? De plus en plus de riverains du centre de Quenast se plaignent de nuisances sonores pendant la nuit ou très tôt le matin (vers 4-5h). Quelles mesures sont prises pour limiter ces impacts sonores (exemple : bruits liés au chargement dans les bennes vides)?

Sagrex répond que l'horaire est fixé par le permis d'exploitation : 4h30 - 20h30 du lundi au vendredi. La majorité des carrières suivent cet horaire.

M Van Landschoot indique que des mesures sont prises pour conscientiser le personnel.

Il y a également une adaptation des engins motorisés. Par exemple le bip de recul des camions est remplacé par un « cri du lynx », un système d'avertissement sonore moins bruyant.

- M. Van Landschoot annonce une extension du champ de panneaux photovoltaïques et qu'une demande de permis d'urbanisme sera introduite en juin pour cette extension. Il s'agit d'un tiers-investissement via une société externe.
- Mme Vankerckhoven demande si une replantation d'arbres en compensation des arbres abattus est envisagée.

M. Denis répond qu'il y aura une replantation et des ensemencements lorsque la phase de remblayage sera terminée.

Fin de la Séance 20h45.

Le Secrétaire

La Présidente

Gwennaël Haeck

Patricia Venturelli